



Déclaration de transparence de Vanguard Health Care Fund

Participation au 27 février 2014 (conformément à l'article 6 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes).

Bruxelles (Belgique), le 6 mars 2014 – 18h30 (CET) – information réglementée

Conformément à l'article 14 de la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, UCB SA annonce avoir reçu une déclaration de transparence de Vanguard Health Care Fund (c/o The Vanguard Group, 455 Devon Park Drive, Wayne, PA 19087 USA).

Vanguard Health Care Fund a annoncé que, suite à l'augmentation de capital récente d'UCB SA du 27 février 2014 (voir le communiqué de presse du même jour pour plus d'informations), elle est tombée en dessous du seuil de 5%.

Vanguard Health Care Fund détenait 9.345.949 actions UCB avec droits de vote au 27 février 2014, soit 4,96% du nombre total de droits de vote (188.541.209).

Détenteurs de droits de vote	Notification du 11 juin 2013	Notification du 3 mars 2014	
	# droits de vote	# droits de vote	% droits de vote
Vanguard Health Care Fund	9.345.949	9.345.949	4,96%
TOTAL	9.345.949	9.345.949	4,96%

Un aperçu mis à jour des participations importantes dans UCB SA est inclus dans la charte de gouvernance d'entreprise d'UCB SA, qui sera publiée sur son site internet.

Pour plus d'informations

- Antje Witte, Investor Relations UCB
T +32.2.559.9414, antje.witte@ucb.com
- Alexandra Deschner, Investor Relations, UCB
T +32 2 559 9683, alexandra.deschner@ucb.com
- France Nivelles, Global Communications UCB
T +32.2.559.9178, france.nivelles@ucb.com
- Laurent Schots, Media Relations UCB
T +32.2.559.9264, laurent.schots@ucb.com

À propos d'UCB

UCB (www.ucb.com) est une société biopharmaceutique établie à Bruxelles (Belgique) qui se consacre à la recherche et au développement de nouveaux médicaments et de solutions innovantes destinés aux personnes atteintes de maladies graves du système immunitaire ou du système nerveux central. Employant environ 8 700 personnes réparties dans près de 40 pays, UCB a généré un chiffre d'affaires de € 3,4 milliards en 2013. UCB est cotée sur le marché Euronext Bruxelles (symbole : UCB). Rendez-vous sur Twitter : @UCB_news.

Déclarations prospectives

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives fondées sur les plans, estimations et convictions actuels du management. Toutes les déclarations, hormis celles qui ont trait à des faits historiques, peuvent être considérées comme des déclarations

prospectives, notamment les estimations du chiffre d'affaires, des marges d'exploitation, des dépenses en immobilisations, des liquidités, d'autres données financières, des résultats juridiques, politiques, réglementaires ou cliniques attendus et d'autres estimations et résultats. De par leur nature, ces déclarations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures ; elles sont soumises à des risques, incertitudes et hypothèses qui peuvent donner lieu à des différences significatives entre les résultats réels et les résultats sous-entendus dans les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué de presse. Figurent parmi les facteurs importants susceptibles d'entraîner de telles différences : l'évolution du contexte économique général, du domaine d'activité et de la concurrence, l'impossibilité d'obtenir les homologations réglementaires nécessaires ou de les obtenir selon des conditions acceptables, les coûts associés à la recherche et développement, l'évolution des perspectives pour les produits du pipeline ou les produits en phase de développement par UCB, les effets de décisions judiciaires ou d'enquêtes publiques futures, les réclamations pour responsabilité du fait de produits, les obstacles à la protection des produits ou produits candidats par brevets, l'évolution de la législation ou de la réglementation, les fluctuations des taux de change, l'évolution ou les incertitudes de la législation fiscale ou de l'administration de cette législation, et le recrutement et la rétention des collaborateurs. UCB fournit ses informations à la date du présent communiqué de presse, et déclare expressément n'avoir nullement l'obligation d'actualiser les informations contenues dans le présent communiqué de presse, que ce soit pour confirmer les résultats réels ou faire état de l'évolution de ses attentes. Rien ne permet de garantir que les nouveaux produits candidats du pipeline feront l'objet d'une autorisation de mise sur le marché, ou que de nouvelles indications seront développées et homologuées pour les produits existants. S'agissant des produits ou produits potentiels qui font l'objet de partenariats, de joint-ventures ou de collaborations pour l'obtention d'une homologation, des différences peuvent exister entre les partenaires. Par ailleurs, UCB ou d'autres sociétés pourraient identifier des problèmes de sécurité, des effets indésirables ou des problèmes de fabrication après la mise sur le marché de ses produits. Enfin, le chiffre d'affaires peut être influencé par les tendances internationales et nationales en matière de soins gérés et de limitation des coûts liés à la santé, par les politiques de remboursement imposées par les tiers payeurs, ainsi que par la législation régissant la tarification et le remboursement des produits biopharmaceutiques.